

AIDE AUX VACANCES AVEC HEBERGEMENT

OBJET

Apporter un soutien financier aux familles pour faire face aux frais de séjours pour leur-s enfant-s en vacances collectives ou familiales avec hébergement

PUBLIC CONCERNE

Tout ménage domicilié de manière stable sur la commune ayant à charge de manière effective et permanente un enfant à charge rattachée fiscalement à un de ses parents et concerné par l'aide

CRITERES ET CONDITIONS

- Aide sous condition de ressources
- Enfant âgé de 6 à 18 ans révolus à la date de fin du séjour
- Conditions du séjour :
 - pendant les vacances scolaires de l'année N (Hiver, Printemps, Eté, Automne, Fin d'année)
 - de 3 jours minimum et consécutifs (jour arrivée + départ inclus) et dans la limite de 30 jours par an
 - Camps, séjour sportif ou culturel encadré, centre de vacances pour jeunes, séjours familiaux agréés, camping, gîte
- Cas de changement de situation familiale ou professionnelle ayant entraîné une baisse de revenus : calcul du QF sur les revenus imposables de l'année N
- Cas des familles en résidence alternée : calcul du QF avec les « revenus déclarés » par chacun des parents
- Cas de familles en hébergement : calcul du QF avec les « revenus déclarés » de l'hébergeant

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

QF = Revenus déclarés sur avis d'imposition divisés par le nbre de part

1 part par parent (en couple ou séparé en garde en résidence alternée)

2 parts pour un parent isolé

1 part pour l'enfant concerné

0,5 part par enfant à charge autre que l'enfant concerné

1 part pour toute autre personne à charge vivant au foyer

MONTANT DE L'AIDE :

13€ par enfant par journée pour un QF inférieur ou égal à 7500€

9€ par enfant par journée pour un QF entre 7500€ et 8500€

(dans la limite du prix facturé aux familles et après déduction des aides existantes déclarées)

PROCEDURE

Dépôt des pièces justificatives au CCAS Action sociale au plus tard 30 jours après le séjour concerné

Estimation possible du montant de l'aide

Envoi de la décision au demandeur

Versement de l'aide directement à l'organisme ou à la famille sur présentation de la facture acquittée originale

PIECES A FOURNIR :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent (quittance ou facture énergie/téléphone fixe)
- Dernier Avis d'imposition ou de non-imposition de l'ensemble des membres du foyer
- En cas de garde en résidence alternée pour les enfants à charge : dernier avis d'imposition ou non-imposition des deux parents
- En cas d'hébergement : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'hébergeant.
- RIB au nom du ou des parents ou de l'organisme
- Attestation récente de la CAF ou MSA mentionnant le quotient familial
- Contrat de location en cas de gîtes/location
- Facture de l'organisme avec noms des bénéficiaires, date et lieu du séjour, aides déduites

Tout dossier incomplet sera restitué

CONTACT

CCAS Action sociale : 04.75.04.49.00 / ccas@mairie-sp3c.fr / CCAS Pole social 33 av gal de Gaulle
26130 St Paul-3-Châteaux

www.ville-saintpaultroischateaux.fr

AUTRES ORIENTATIONS POSSIBLES

CAF ou MSA

Comités d'entreprise